



## **Rapport synthèse de la 324<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 28 février 2019**

[Pour avoir accès au diaporama de la rencontre](#)

### **Rapport du comité des relations de travail**

- La vice-présidente aux relations de travail (VPRT) souligne que la correction a été apportée dans la convention collective au sujet des deux paragraphes manquants au point 10.06. La VPRT rappelle que c'est un pur oubli de l'UQTR lors de la mise en page. Un collant a été apposé dans la version papier et l'ajout a été fait dans la version électronique. La convention collective est disponible à l'adresse suivante : [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1436/O0001075605\\_SPPUQTR\\_Convention\\_collective\\_20018\\_2022.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1436/O0001075605_SPPUQTR_Convention_collective_20018_2022.pdf)
- La VPRT souligne l'importance de porter attention aux procès-verbaux des assemblées départementales. Ceux-ci doivent refléter précisément l'idée des discussions. Dans le cas contraire, il faut inscrire sa dissidence sur le procès-verbal de l'assemblée suivante.
- Toujours au sujet des assemblées départementales, celles-ci ont jusqu'au 15 mars pour mettre à jour les procédures d'évaluation et de répartition des tâches et pour les faire parvenir au vice-recteur aux ressources humaines (articles 10.09 de la convention). C'est une nouvelle disposition de la convention collective. La mise à jour devra se faire annuellement dorénavant.
- Les 12 et 13 mars prochain, deux nouvelles journées de rencontres se tiendront pour recueillir des témoignages, notamment au sujet des stages, de l'école d'été et de la direction pédagogique, dans le cadre du dossier portant sur le grief sur les conséquences du lock-out.
- Il y aura une rencontre du comité des relations de travail patronal et syndical le 19 mars.
- La VPRT informe que le 27 février se tenait la deuxième activité Midi-Info post-lock-out. Les discussions ont porté sur l'organisation de deux types d'actions pour souligner le premier anniversaire du déclenchement du lock-out. La première activité, de type terrain, consistera à tenir une activité le 2 mai. Un comité *ad hoc* sera formé sous peu. Les professeurs seront aussi appelés à procéder à une évaluation du rectorat. La seconde activité, de type mémoire institutionnel, consiste à organiser un colloque ou une activité scientifique dans les mois à venir.
- La VPRT revient sur la vérification de la liste des cours atypiques. À ce jour, seulement 13 des 28 départements ont répondu alors que l'échéance était fixée à la fin du mois de janvier 2019.

### **Mieux connaître la convention**

La VPRT revient sur les définitions figurant dans la convention collective, notamment sur celles de l'Assemblée départementale (art. 1.19), le directeur de département (art. 1.21), la Fonction des professeurs (art. 10) et l'embauche (art. 9). Les définitions se retrouvent dans le PowerPoint cité plus haut.

### **Politique sur les communications de l'UQTR**

Le président présente le projet de politique sur les communications de l'UQTR, une nouvelle politique qui devrait être adoptée à la réunion du 8 avril du conseil d'administration de l'UQTR. Elle viendra remplacer six politiques existantes, dont la Politique de relations de presse (2015) de laquelle elle s'inspire fortement.

Dans sa version actuelle, la politique porte atteinte à la liberté d'expression et d'opinion des professeurs. Ceux-ci ne pourront intervenir sur la place publique que dans leur champ d'expertise ou en informant le Service des communications si le discours implique l'UQTR et est « susceptible d'engendrer une réponse officielle ».

Le président rappelle que la convention collective des professeurs prévaut sur n'importe quelle politique de l'UQTR, mais qu'il faut tout de même intervenir pour protéger la liberté d'expression et d'opinion des professeurs.

Après discussion, les délégués sont d'avis qu'il faut rejeter cette politique si rien n'y est modifié pour souligner la liberté d'expression et d'opinion personnelle des professeurs, incluant, entre autres, l'utilisation du logo et du titre de professeur de l'UQTR.

### **Affaires budgétaires**

Le conseil syndical a entériné la recommandation du comité exécutif de maintenir le statu quo sur le taux de cotisation syndicale pour l'année 2019-2020. Le prochain budget 2019-2020 prévoit des produits d'environ 900 000 \$. Les charges de la prochaine année sont prévues à 890 000 \$.

### **Action de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de l'ABI**

Les délégués se montrent favorables à ce que le SPPUQTR organise une activité de soutien aux travailleuses et aux travailleurs en lock-out de l'ABI. Une délégation se rendra sur les lignes de piquetage pour dénoncer le lock-out comme outil de stratégie de négociation patronale et pour remettre une contribution financière à la campagne de sollicitation du Syndicat des Métallos.

### **Tribune des délégués des déléguées**

Une déléguée attire l'attention de ses collègues sur le fait que le courriel de l'UQTR est retiré au professeur retraité et qu'il faut actuellement faire une demande pour le récupérer. La logique voudrait que le contraire soit effectué, soit de demander au professeur retraité s'il désire conserver son courriel.

Une déléguée soulève la question concernant le statut de professeur associé des professeurs à la retraite qui doit être constamment à renouveler au lieu de nommer d'emblée les professeurs retraités à moins d'une demande de leur part de ne pas l'être, bien qu'il existe une politique institutionnelle à ce sujet.

Un délégué souligne que la présence médiatique de l'UQTR s'immisce de plus en plus dans la vie professionnelle des professeurs sans que ceux-ci n'aient un mot à dire. Il serait pertinent que l'Intersyndicale se penche sur la question.

### **Agenda syndical de mars**

7 mars	Réunion du comité exécutif
14 mars	Date limite pour les mises en candidatures (CÉ, CX et Comité de promotion)
20 mars	Rencontre de la CDDD
20 mars	3 <sup>e</sup> Midi-Info
21 mars	Forum des partenaires
21 mars	Réunion du comité exécutif
26 mars	Réunion de la Commission des études
28 mars	Assemblée générale des professeurs & Assemblée générale du SPPUQTR
29 mars	Réunion du CIRAC

### **Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) et Conseil fédéral**

- CLIUQ : Prise de position concernant la dérèglementation des frais de scolarité des étudiants étrangers. Résolution qu'elle a fait parvenir à l'ensemble des directions des universités.
- CLIUQ : Réflexion est en cours pour revoir la structure de fonctionnement du regroupement.
- CLIUQ : Décision du tribunal administratif du travail au sujet de la modification du nom du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM. Désormais, cette entité portera le nom de Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (CSN).
- Conseil fédéral : Président a rencontré le ministre Roberge: favorable loi-cadre, moins pour Conseil des universités, demande pour données récentes sur situation financière des universités
- Conseil fédéral : Adhésion officielle du SPUL à la FQPPU
- Conseil fédéral : Élections Comité exécutif 2019-2021. Jean Portugais, président (Jean-Marie Lafortune reste 1 an à titre de président sortant).

### **Soutien au lanceur d'alerte**

Le cas du lanceur d'alerte congédié par le ministère de l'Agriculture du Québec, l'agronome Louis Robert, est discuté. Les délégués jugent important que le SPPUQTR intervienne à ce sujet en interpellant le ministre André Lamontagne, député de Johnson afin qu'il réintègre le fonctionnaire dans son poste.